



## Certificat d'Accréditation

N° : 2-065 Rév 00

ALGERAC, reconnu par le décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, est signataire de l'accord multilatéral de l'EA pour l'accréditation, pour les activités objet du présent certificat, atteste que :

**SARL GHAZAL GPL**

Adresse : Lot N° 57 B, Zone Industrielle Oued Smar - Alger

Est accrédité selon la norme ISO/CEI 17020:2012 (en tant qu'organisme de Type C) et les règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'inspections suivantes :

✓ Inspection dans les ouvrages et installations industrielles.

Les activités et les sites concernés, couverts par l'accréditation sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

Date de prise d'effet : 27/06/2023  
Date de fin de validité : 26/06/2026

Le Directeur Général

Noureddine BOUDISSA

## ANNEXE TECHNIQUE

### N° 2-065 Rév 00

L'Organisme d'inspection :

**SARL GHAZAL GPL**

Zone industrielle, lot 57B, Oued Smar, Wilaya d'Alger.

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : ISO/CEI 17020 :2012 en tant qu'organisme d'inspection de (type C) dans les domaines :

➤ Inspection dans les ouvrages et installations industrielles (APG/APV).

**Note** : Un organisme de **type C** est un organisme qui fournit des prestations d'inspection à son organisation mère, et/ou à d'autres parties.

<b>SITE CONCERNE</b>	- Siege : Zone industrielle, lot 57B, Oued Smar, Alger - Tel : 0661 52 31 11 - Email : <a href="mailto:dga@ghazal.dz">dga@ghazal.dz</a> / <a href="mailto:assistant.dga@ghazal.dz">assistant.dga@ghazal.dz</a>
----------------------	--

Date de prise d'effet : 27/06/2023

Date de fin de validité : 26/06/2026

Pour le Directeur Général et par délégation  
Le Chef de Département Inspection

Hocine LARBI

Cette annexe peut faire l'objet de modification, pour cela la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

**PORTEE D'ACCREDITATION****Domaine Général : 1. EQUIPEMENTS SOUS PRESSION**

<b>Domaine d'inspection/ Objet</b> Installations, appareils, dispositifs, composants, Équipements,	<b>Techniques Utilisées</b>	<b>Phase /Type d'inspection</b> Inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de Conformité...	<b>Equipements utilisés</b>	<b>Référentiels</b> Normes-Réglementation Procédures internes, spécifications techniques
<b>1. Equipements sous pression Fixes/Mobiles/ Transportable.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Test de pression</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspection périodique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manomètre 0 – 60 Bars</li> <li>- Manomètre 0 – 15 Bars</li> <li>- Appareil de mesure d'épaisseur</li> <li>- Endoscope pour observer l'intérieur des réservoirs GPL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret 90-245 du 18 Aout 1990</li> <li>- Norme R 67-01, additif 66 : Règlement n°67</li> </ul>